

Ordonnance de l'Office fédéral de la communication sur les installations de télécommunication

Modification du 26 novembre 2012

*L'Office fédéral de la communication
arrête:*

I

L'ordonnance de l'Office fédéral de la communication du 14 juin 2002 sur les installations de télécommunication¹ est modifiée comme suit:

Préambule

vu l'art. 31, al. 2 et 5, de la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC)²,
vu les art. 3, 7, al. 4, 9, al. 4, 11, al. 3, 16a, al. 3, 20a, 21, al. 4^{bis}, et 31, al. 1, de
l'ordonnance du 14 juin 2002 sur les installations de télécommunication (OIT)³,

Art. 1b Installations de télécommunication perturbatrices ainsi
que systèmes de localisation et de surveillance engagés
dans l'intérêt de la sécurité publique

Pour obtenir une autorisation d'offrir et de mettre sur le marché des installations de télécommunication perturbatrices ou des systèmes de localisation et de surveillance engagés dans l'intérêt de la sécurité publique, le requérant doit disposer d'un chef technique au sens de l'art. 39, al. 2, de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la gestion des fréquences et les concessions de radiocommunication (OGC)⁴. L'art. 39, al. 3, OGC s'applique par analogie.

Art. 9a

Abrogé

II

L'annexe 2 est modifiée conformément au texte ci-joint.

¹ RS 784.101.21
² RS 784.10
³ RS 784.101.2
⁴ RS 784.102.1

III

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

26 novembre 2012

Office fédéral de la communication:
Martin Dumermuth

Annexe 2
(art. 1, al. 2)

Interfaces prescrites selon l'art. 3, al. 1, OIT⁵

RIR 0203, 0501, 0506, 0507, 0604, 0806, 1002, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1012, 1013, 1021, 1023, 1101 et 1102

N°	Titre du document	Edition
...		
RIR0203	Installations auxiliaires à la radiodiffusion (ENG/OB et SAP/SAB)	13
...		
RIR0501	Téléphonie digitale cellulaire	10
...		
RIR0506	Installations de recherche de personnes (pager)	5
RIR0507	Installations de radiocommunication PMR/PAMR	12
...		
RIR0604	Navigation maritime	6
...		
RIR0806	Stations terriennes fixes de communication par satellite (FSS)	7
...		
RIR1002	Applications ferroviaires	7
...		
RIR1005	Applications inductives	9
RIR1006	Applications sans fil dans le domaine de la santé	10
RIR1007	Télécommandes de modèles réduits	5
RIR1008	Applications à courte portée non spécifiques	11
RIR1009	Microphones sans fil	15
RIR1010	Systèmes de transmission de données à large bande	11
...		
RIR1012	Télématique des transports et du trafic routiers	6
RIR1013	Applications audio sans fil	10
RIR1021	Télécommande, transmission de données et télémétrie à puissance élevée	8
...		
RIR1023	Applications à bande ultra-large (UWB)	6
RIR1101	Equipements radioamateurs	8
RIR1102	Equipements radio CB	5
...		

⁵ Les interfaces prescrites peuvent être obtenues auprès de l'Office fédéral de la communication, 44, rue de l'Avenir, case postale, 2501 Bienne ou à l'adresse Internet suivante: www.ofcom.ch > L'OFCOM > Bases légales > Pratique en matière d'exécution > Appareils et installations > Prescriptions techniques d'interface (RIR).

